



Mise à jour n° 57 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2007

12^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Le *Lexique* en version électronique accessible à tous

Tous les détenteurs des tomes de la collection Normes – Ouvrages routiers pourront dorénavant consulter le *Lexique* dans le site Web du ministère des Transports à l'adresse suivante :

<http://www.mtq.gouv.qc.ca>

Pour les abonnés de la version électronique du *Lexique*, il est toujours possible de le consulter dans le site Web des Publications du Québec à l'adresse suivante :

http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/produits/ouvrage_routier.fr.html

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal (<i>Vol. 1 et 2</i>) Modification et information — Avant-propos Tableau des échéances à respecter Note aux utilisateurs et Remerciements Introduction i à iv Table des matières v et vi (<i>Vol. 1</i>) Notes générales 7 Table des matières (<i>Vol. 2</i>)	Décembre 2006 Décembre 2006 Décembre 2004 Déc. 2005	Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal (<i>Vol. 1 et 2</i>) Modification et information Séparateur « Avant-propos et échéanciers » (à insérer avant l'« Avant-propos ») Avant-propos Tableau des échéances à respecter — Introduction i à vi Table des matières i et ii (<i>Vol. 1</i>) Notes générales 7 Table des matières i (<i>Vol. 2</i>)	Décembre 2007 Décembre 2007 Décembre 2007 Déc. 2007

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
1	i et ii 5 et 6 11 à 20	Déc. 2006 Déc. 2004 Déc. 2004 Déc. 2005 Déc. 2006	i et ii 5 et 6 11 à 19	Déc. 2007 Déc. 2004 Déc. 2007 Déc. 2004 Déc. 2007	Actualisation de la table des matières. Tableau 1.9–1 : changement des dimensions du panneau P-240-2 « Poste de contrôle routier » et ajout du panneau D-60-4 dans la section « Danger ». Modification de la mise en page. Section 1.10.2 « Silhouettes » : ajout de la silhouette du camion d'incendie. Section 1.11 « Inscriptions » : introduction de l'usage optionel de la police Clearview pour les panneaux de supersignalisation à contraste positif. Section 1.13.4 « Mode d'installation » : précision du mode de fixation du panneau pour les véhicules d'accompagnement. Retrait de l'annexe A.

Mise à jour n° 57 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2007

12^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
1	DN 001 et DN 002	Déc. 2005	DN 001 et DN 002	Déc. 2005 Déc. 2007	DN 002 : changement apporté au véhicule d'accompagnement.
2	i à v	Déc. 2006	i à v	Déc. 2007	Actualisation de la table des matières.
	19 et 20	Déc. 2005	19 et 20	Déc. 2005 Déc. 2007	Section 2.16.4 « Autres interdictions d'accès » : changement apporté à la silhouette du cheval au panneau P-130-13 « Accès interdit aux cavaliers ».
	27 et 28	Déc. 2005	27.1 à 28	Déc. 2007	Section 2.25 « Vérification des freins » : ajout d'un paragraphe et du panneau P-231-3 à la page 27.1. Section 2.26 « Postes et aires de contrôle routier » : correction de la référence à la section 8.15 « Feux de manœuvres à un poste de contrôle routier » à la page 28 (auparavant 8.14).
3	35 et 36	Déc. 2005	35 et 36	Déc. 2005 Déc. 2007	Section 2.30 « Défense de jeter des ordures » : retrait du texte et du panneau P-310-P « Montant de l'amende ».
	i à v	Déc. 2006	i à v	Déc. 2007	Actualisation de la table des matières.
	1 à 4	Déc. 2005 Déc. 2006	1 et 4	Déc. 2005 Déc. 2006 Déc. 2007	Tableau 3.4-1 : ajout de panneaux dans le tableau. Tableau 3.5-1 : retrait de la référence au tableau 7.2-1b du <i>Tome I – Construction routière</i> , chapitre 7 « Distance de visibilité ».
	6.2	Déc. 2006	6.2 et 6.3	Déc. 2007	Section 3.10 « Préparez-vous à arrêter » : ajout de texte et du panneau D-60-4 « Préparez-vous à arrêter ».
	13 à 14	Déc. 2004	13 à 14	Déc. 2004 Déc. 2007	Section 3.22 « Signal avancé d'un passage à niveau » : modification de la référence aux dessins normalisés 002A et 002B.
	17 à 18	Déc. 2004 Déc. 2006	17 à 18	Déc. 2004 Déc. 2007	Section 3.26 « Perte de voies » : correction de la référence à la section 6.9.12 « Rétrécissement de la chaussée ».
	21 à 35	Déc. 2004 Déc. 2005	21 à 36	Déc. 2004 Déc. 2007	Section 3.34 « Passage pour véhicules et pour cavaliers » : correction d'une coquille. Section 3.34.2 « Passage pour bicyclettes ou présence de cyclistes » : changement du terme « accotement asphalté » pour « accotement revêtu » et changement des conditions d'installation des panneaux. Section 3.34.3 « Passage pour véhicules tout-terrains (quads) » : ajout de la référence au dessin normalisé 024.

Mise à jour n° 57 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2007

12^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
3					<p>Section 3.34.4 « Passage pour motoneiges » : ajout de la référence au dessin normalisé 024.</p> <p>Section 3.34.5 « Passages rapprochés pour véhicules tout-terrains et pour motoneiges » : correction de coquilles.</p> <p>Section 3.34.6 « Passage pour camions » : correction de la référence à la section 3.10 « Préparez-vous à arrêter ».</p> <p>Section 3.34.7 « Passage pour cavaliers » : changement apporté à la silhouette du cheval au panneau D-270-12 « Passage pour cavaliers ».</p> <p>Section 3.34.10 « Passage pour sentier polyvalent » : changement apporté à la silhouette du cheval au panneau D-270-20 « Passage pour sentier polyvalent ».</p> <p>Section 3.39 « Chaussée glissante » : corrections des numéros de panneaux D-301-1 à D-301-3 pour D-310-1 à D-310-3.</p> <p>Section 3.42 « Changement de l'état d'une chaussée » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • changement de numéro du panneau D-340 pour D-340-1; • ajout du texte et du panneau D-340-2 pour la signalisation du passage grillagé (anticervidés). <p>Section 3.50 « Signal avancé de chaussée désignée » : ajout des panneaux pour véhicules tout-terrains (D-430-2) et pour motoneiges (D-340-3).</p> <p>Section 3.51 « Chaussée désignée » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • changement dans les conditions d'installation du panneau D-440-1; • ajout des panneaux pour véhicules tout-terrains (D-440-2) et pour motoneiges (D-440-3) et de leurs conditions d'installation. <p>Section 3.55 « Soyez visibles » : ajustement de la référence au <i>Tome IV – Abords de route</i>, chapitre 4 « Éclairage routier ».</p>

Mise à jour n° 57 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2007

12^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
3	DN 001 à DN 002B	Déc. 2005 Déc. 2006	DN 001 à DN 002B	Déc. 2005 Déc. 2007	DN 002A et DN 002B : modification de l'emplacement de la croix.
	DN 007 et DN 008	Déc. 2005	DN 007 et DN 008	Déc. 2005 Déc. 2007	DN 008 : retrait de la référence au tableau 7.2–1b du <i>Tome I – Construction routière</i> , chapitre 7 « Distance de visibilité ».
	DN 023	Déc. 2005	DN 023 à DN 026	Déc. 2005 Déc. 2007	DN 024 : nouveau dessin normalisé pour la localisation des panneaux d'un passage pour les véhicules tout-terrains et pour motoneiges. DN 025 et DN 026 : nouveaux dessins normalisés pour la signalisation à l'approche d'un passage grillagé (anticervidés).
4	i à vi	Déc. 2006	i à vi	Déc. 2007	Actualisation de la table des matières.
	3 et 4	Déc. 2004	3 et 4	Déc. 2007	Section 4.3.8 « Composantes de la zone de travaux » : changement apporté à la figure 4.3–1 et amélioration de la mise en page.
	7 à 10	Déc. 2004 Déc. 2005 Mars 2006 Déc. 2006	7 à 10	Mars 2006 Déc. 2007	Section 4.5.2 « Cône de signalisation » : changement des conditions d'utilisation des cônes. Section 4.5.4 « Fusée éclairante » : changement du titre et du terme « fusée de sécurité » dans le texte. Amélioration de la mise en page. Ajout de la section 4.5.7 « Délinéateurs temporaires de surface ».
	19 à 22	Déc. 2004 Déc. 2006	19 à 22	Déc. 2004 Déc. 2006 Déc. 2007	Section 4.22 « Déviation de voie » : ajout des panneaux T-110-7-G et T-110-7-D
	29 et 30.1	Déc. 2006	29 et 30.1	Déc. 2006 Déc. 2007	Section 4.37.1 « Caractéristiques » : ajout de texte sur la photocellule.
33 à 36	Déc. 2004 Déc. 2005 Mars 2006	33 à 36	Déc. 2007	Section 4.39 « Véhicule d'accompagnement » : changement des caractéristiques du panneau dans le texte et la figure 4.39–1, et ajout des références d'utilisation de la flèche de signalisation. Section 4.41 « Congestion » : ajout de l'exigence de la flèche et changement du panneau T-230.	

Mise à jour n° 57 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2007

12^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	41 et 42	Déc. 2004	41 et 42	Déc. 2004 Déc. 2007	Annexe B : <ul style="list-style-type: none"> • changement du terme « fusée de sécurité » pour « fusée éclairante »; • ajout des délinéateurs temporaires de surface (T-RV-12);
	46.2 à 51	Déc. 2005 Déc. 2006	46.2 à 51	Déc. 2007	<ul style="list-style-type: none"> • ajout du panneau « Congestion » (T-230); • changement de la figure des feux de circulation pour travaux; • retrait de la partie « Panneaux installés sur les véhicules d'accompagnement ». Annexe C : inversion de l'aire de travail et de la zone d'activité.
	TCD 001 à TCD 088	Déc. 2004 Déc. 2005 Mars 2006 Déc. 2006	TCD 001 à TCD 088	Déc. 2007	TCD 001 à 088 : <ul style="list-style-type: none"> • ajustement des cônes, des repères visuels et des chevrons de direction; • ajustement ou retrait de la note sur la restriction d'utilisation des cônes. TCD 005, 071 et 078 à 088 : ajout des drapeaux aux panneaux « Signal avancé du signaleur » (T-60) et retrait de la note 2.
					TCD 077, 087 et 088 : <ul style="list-style-type: none"> • modification du panneau pour le véhicule d'accompagnement; • retrait de la note 2.
	i et ii (TM)	Déc. 2004	TM i et TM ii	Déc. 2007	Uniformisation de la pagination.
					Amélioration de la mise en page. TM 002, 007 à 011 : modification du panneau pour le véhicule d'accompagnement et retrait de la note associée au panneau de distance. TM 004 à 006 et 013 à 017 : modification du véhicule d'accompagnement et de la légende, retrait de la note associée au panneau de distance et ajustement des cônes et des repères visuels.
	TM 001 à TM 017	Déc. 2004	TM 001 à TM 017	Déc. 2007	

Mise à jour n° 57 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2007

12^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
5	i à vii 1 à 90	Déc. 2006 Déc. 2005 Déc. 2006	i à viii 1 à 98	Déc. 2007 Déc. 2007	<p>Actualisation de la table des matières.</p> <p>Modification de la mise en page, renumérotation des sections et amélioration graphique.</p> <p>Section 5.2 « Références » : uniformisation de la mise en page.</p> <p>Ssection 5.4.1.2 « Méthode du choix des destinations » : correction de la référence au ministère du Tourisme.</p> <p>Section 5.4.2 « Description des panneaux de supersignalisation » : retrait de la section 5.4.2.3 « Conception des panneaux » (section déplacée en 5.4.4).</p> <p>Section 5.4.3 « Description des autres panneaux de destination » : renumérotation du tableau 5.4–5 et de la figure 5.4–4.</p> <p>Section 5.4.4.1 « Éléments figurant sur le panneau » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • introduction du lettrage du type Clearview; • changement des conditions d'utilisation du trait d'union; • renumérotation des tableaux 5.4–6 et 5.4–7 et de la figure 5.4–5, et correction d'une coquille; • ajout de la section F « Autres messages ». <p>Section 5.4.4.2 « Disposition des éléments sur les panneaux » : introduction de la figure 5.4–6 et renumérotation des figures 5.4–7a, 5.4–7b et 5.4–8.</p> <p>Section 5.4.4.3 « Dimensions des panneaux » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • renumérotation des tableaux 5.4–8, 5.4–9 et 5.4–10, et des figures 5.4–9 et 5.4–10; • changement de la référence à la note 1 du tableau 5.4–10. <p>Section 5.5.3.2 « Routes et circuits touristiques » : correction de la référence au ministère du Tourisme.</p> <p>Section 5.5.4 « Nom de rue » : correction de coquilles et de références.</p>

Mise à jour n° 57 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2007

12^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
5					<p>Section 5.6.9 « Poste de douane » : modification du texte concernant l’acheminement, et ajout des panonceaux d’ouverture des douanes et de leurs conditions d’installation.</p> <p>Section 5.8.1.1 « Parcs routiers » : normalisation des nouveaux panneaux « Aire de services » et de leurs conditions d’installation.</p> <p>Section 5.8.1.2 « Réserves, parcs et refuges fauniques » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • introduction de la nouvelle signature du gouvernement du Québec pour les parcs nationaux et les réserves fauniques, ainsi que le nouveau symbole du castor pour les parcs nationaux du Canada et les lieux historiques du Canada dont le territoire relève de la compétence de l’Agence Parcs Canada; • introduction du nouveau visuel des panneaux des réserves fauniques, des parcs nationaux provinciaux et des parcs nationaux fédéraux; • ajout des panneaux de parcs gérés par la Commission de la capitale nationale du Canada; • remplacement des panneaux « Site historique » par les panneaux « Lieu historique national »; • ajout des nouveaux panneaux « Parc marin ». <p>Section 5.8.1.4 « Bureaux d’information touristique » : correction de la référence au ministère du Tourisme.</p> <p>Section 5.8.2.1 « Critères d’admissibilité » : ajout de cinq villes qui peuvent établir elles-mêmes une politique de signalisation touristique.</p> <p>Section 5.8.2.4 « Installation », A. « Principes d’acheminement » : ajout de l’acheminement des équipements touristiques situés à plus de 20 km et correction de la référence au ministère du Tourisme.</p> <p>Section 5.8.2.5 « Attractions majeurs » : ajout de zones intermédiaires et correction de la référence au ministère du Tourisme.</p>

Mise à jour n° 57 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2007

12^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
5	91 à 103	Déc. 2005 Déc. 2006	99 à 111	Déc. 2007	Section 5.8.4 « Arrondissement historique » : retrait du texte spécifiant qu'un nom d'arrondissement comportant 13 lettres devait être inscrit sur 2 lignes. Section 5.9.1 « Critères d'admissibilité » : <ul style="list-style-type: none"> • B. « Restaurants » : changement des critères d'admissibilité; • C. « Nombre maximal d'établissements signalisés » : changement des éléments de sélection des restaurants; • correction de la référence au ministère du Tourisme.
	DN 035 à DN 038	Déc. 2005 Déc. 2006	DN 035 à DN 038	Déc. 2005 Déc. 2007	Renumérotation des pages. Annexe A : modification du pictogramme centre équestre et ajout des pictogrammes suivants : saut à l'élastique, excursion touristique en hélicoptère, hippodrome, monument commémoratif, paintball et sculpture. DN 036 : modification du sol dans la coupe A-A. DN 037 : retrait de références aux figures.
6	i à v	Déc. 2006	i à v	Déc. 2007	Actualisation de la table des matières.
	7 et 8	Déc. 2006	7 et 8	Déc. 2006 Déc. 2007	Section 6.10.1 « Ligne d'arrêt » : changement du terme « accotement asphalté » pour « accotement revêtu ».
	21 et 22	Déc. 2005	21 et 22	Déc. 2005 Déc. 2007	Annexe G : retrait des triangles sous les bras des silhouettes et ajout d'une note permettant l'ajustement des dimensions.
	DN 041A à DN 042	Déc. 2005 Déc. 2006	DN 041A à DN 042	Déc. 2005 Déc. 2006 Déc. 2007	DN 041B : ajout la note 3. DN 041C : ajout de la note 3 et correction de coquilles.
	DN 061 et DN 062	Déc. 2005	DN 061 et DN 062	Déc. 2005 Déc. 2007	DN 062 : changement du terme « accotement asphalté » pour « accotement revêtu ».
	DN 067	Déc. 2007	DN 067	Déc. 2007	DN 067 : modification du patron de marquage et ajout de la note 2.

Mise à jour n° 57 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2007

12^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
7	i à iv 1 à 45	Déc. 2006 Déc. 2006	i à iv 1 à 48	Déc. 2007 Déc. 2007	<p>Actualisation de la table des matières.</p> <p>Ajustement des références.</p> <p>Correction de coquilles.</p> <p>Re-numérotation des sections.</p> <p>Section 7.2 « Références » : uniformisation de la mise en page.</p> <p>Section 7.3 « Principes de base » : ajout de précisions.</p> <p>Section 7.6.2 « Installation des panneaux » : précision sur l'installation des panneaux et ajout d'un complément à la norme.</p> <p>Section 7.8.9 « Accès interdit » : changement de la silhouette du cheval au panneau P-130-13.</p> <p>Ajout de la section 7.8.13 « Panonceau de direction » : nouvelle section.</p> <p>Section 7.8.17 « Défense de jeter des ordures » : retrait du panonceau d'amende.</p> <p>Section 7.9 « Signalisation de danger » : précision sur la distance d'installation des panneaux de danger en général.</p> <p>Section 7.9.1 « Signal avancé d'arrêt » : précision sur la distance d'installation du panneau.</p> <p>Section 7.9.2 « Signal avancé de cédez le passage » : précision sur la distance d'installation du panneau.</p> <p>Sections 7.9.8 « Passage étroit » et 7.9.9 « Chaussée rétrécie » : ajout de l'utilisation du panonceau D-2-P.</p> <p>Sections 7.9.11 « Signal avancé de passages pour personnes » : retrait de deux paragraphes pour éliminer une redondance de l'information.</p> <p>Section 7.9.12 « Passage pour bicyclettes ou présence de cyclistes » : changement des conditions d'installation des panneaux et ajout des panonceaux D-240-P-10, D-245-P et D-250-P.</p> <p>Section 7.9.18 « Signal avancé de chaussée désignée » : ajout d'une condition d'installation du panneau.</p>

Mise à jour n° 57 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2007

12^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
7					<p>Section 7.9.19 « Chaussée désignée » : changement des conditions d'installation du panneau.</p> <p>Section 7.11.1 « Direction, acheminement et identification de voie cyclable » : ajout de précision sur l'écusson d'identification de la Route verte et illustration du panneau I-150-3.</p> <p>Ajout de la section 7.11.2 « Identification d'une voie cyclable » : section réintroduite.</p> <p>Section 7.11.3 « Identification de la Route verte » : ajout de la possibilité d'installer le panneau régional sur le même support que celui de la Route verte.</p> <p>Section 7.12.2.3 « Ligne de séparation » : ajout d'une précision sur la ligne de séparation.</p> <p>Section 7.12.3.1 « Ligne d'arrêt » : ajout d'une précision.</p> <p>Section 7.12.4.2 « Accès public fréquenté » : ajout d'information sur la ligne de séparation.</p> <p>Section 7.12.4.3 « Symboles sur la chaussée » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • introduction du symbole « chevrons » ; • ajout des critères d'utilisation des chevrons dans le texte et au tableau 7.1-2; • ajout de références. <p>Annexe A :</p> <ul style="list-style-type: none"> • correction de l'épaisseur des lignes; • ajout de précisions; • distinction des lignes pour l'accès public fréquenté des autres lignes de séparation; • ajout des bandes de passage pour personnes (piétons et cyclistes); • ajout d'une note sur la distance entre les bandes et les blocs; • distinction des bandes de passage pour personnes et de celles pour bicyclettes. <p>Annexe D : ajout du symbole « chevrons » et retrait des tableaux de dimension des marques.</p>

Mise à jour n° 57 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2007

12^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
7					<p>Annexe E : ajout des séquences « bicyclette et flèche », « macle, bicyclette et chevrons » et « bicyclettes et chevrons en séquence ».</p> <p>Annexe F :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ajout des panneaux manquants; • identification des panneaux d'usage routier; • ajustement des dimensions des panneaux et de leur utilisation. <p>DN 002 : introduction du panneau I-105, ajout de la référence au tableau 3.4–1 du chapitre 3 « Danger » en remplacement du tableau des distances.</p> <p>Modifications générales apportées aux dessins normalisés, en tout ou en partie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • introduction du panneau I-105; • changement de la distance d'implantation des panneaux routiers; • ajout de la référence au tableau 3.4–1 du chapitre 3 « Danger » en remplacement du tableau des distances; • introduction des séquences de marquage avec chevrons. <p>Modifications particulières apportées aux dessins normalisés :</p> <p>DN 005 : ajout d'un critère d'installation du panneau I-135 avec le panneau « Jonction ».</p> <p>DN 007 : ajout de l'option d'installer ou non le panneau d'arrêt et de la possibilité de l'installer en signalisation verticale.</p> <p>DN 010 : correction de la note 1 en fonction des changements apportés à la norme.</p> <p>DN 012 : retrait des conditions d'installation du panneau « Voie réservée aux bicyclettes ».</p> <p>DN 018, 021 et 022 : retrait des panneaux « Passage pour bicyclettes ou présence de cyclistes » en raison du cheminement avec chevrons.</p>
	DN 001 et DN 002	Déc. 2006	DN 001 et DN 002	Déc. 2006 Déc. 2007	
	DN 005 à DN 028	Déc. 2006	DN 005 à DN 028	Déc. 2007	



Mise à jour n° 57 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2007

12^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
7					<p>DN 025 et 026 : retrait du panneau « Chaussée désignée » de la branche nord conformément aux changements des critères d'installation.</p> <p>DN 027 : ajout du panneau D-270-7 et du panneau D-250-P-3 et de la distance d'installation conformément aux critères d'installation et de l'option de marquer ou non le cheminement.</p>
8	i à ix	Déc. 2006	i à ix	Déc. 2007	Actualisation de la table des matières.
	31 et 32	Déc. 2005	31 et 32	Déc. 2005 Déc. 2007	Section 8.5.2.4 « Hauteur et distance d'éloignement des têtes de feux » : modification de texte pour normaliser la distance latérale des têtes de feux par rapport à la chaussée.
	53 à 58	Déc. 2005 Déc. 2006	53 à 58	Déc. 2005 Déc. 2007	Section 8.8 « Feux pour piétons à décompte numérique » : modification du tableau 8.8-1 pour ajouter la phase de dégagement.
					Section 8.8.5.1 « Affichage des intervalles » : introduction de la phase de dégagement et ajout de la main clignotante pendant la phase de dégagement à la figure 8.8-1.
					Section 8.8.5.2 « Durée des intervalles » : introduction de la phase de dégagement.
	61 et 62	Déc. 2005	61 et 62	Déc. 2005 Déc. 2007	Section 8.11 « Feux de circulation pour travaux » : remplacer la référence 4.34 par 4.35.
	65 et 66	Mars 2006	65 et 66	Mars 2006 Déc. 2007	Section 8.16.2.2 « Installation en bordure de la chaussée » B) PMV mobiles : supprimer la référence à la figure 13.2-4 du <i>Tome I – conception routière</i> .
	DN 013 à DN 016	Déc. 2005	DN 013 à DN 016	Déc. 2005 Déc. 2007	DN 013 : ajout de dessin pour le dégagement latéral des têtes de feux aériens par rapport à la chaussée.
				DN 013 et DN 015 : illustration des têtes de feux avec des lentilles rondes.	
DN 023 à DN 026	Déc. 2005	DN 023 à DN 026	Déc. 2005 Déc. 2007	DN 024 et DN 026 : illustration des têtes de feux avec des lentilles rondes.	